Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 13

Artikel: L'aménagement du Rhône
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889538

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MM. F. Stadlin et Cie, négociants exportateurs-importateurs, 13, rue Caumartin, Paris (9e) ;

Zuppinger frères, fabrication de boissons non fermentées, à Meilen (Suisse).

Membre adhérent :

MM. A. Fournier et Cie (les successeurs de), commission en soieries, 19, place Tolozan, Lyon.

L'AMÉNAGEMENT DU RHONE

Le *Journal Officiel de la République française*, du 28 mai 1921, a publié le texte d'une loi approuvant le programme des travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer, au triple point de vue des forces motrices, de la navigation et des irrigations et autres utilisations agricoles, et créant les ressources financières correspondantes.

A ce sujet, M. P. Balmer, Président central de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, écrit à la *Gazette de Lausanne:*

« Nous croyons devoir rendre vos lecteurs attentifs au caractère tendancieux et parfaitement erroné d'une information qui vient de faire le tour d'une partie de la presse suisse et selon laquelle l'aménagement du Rhône français, de la frontière suisse à Marseille, se trouverait aujourd'hui sérieusement compromis.

Ce projet gigantesque, dont la réalisation intéresse au plus haut point l'avenir économique de la Suisse, est, au contraire, en bonne voie de réalisation. Bien loin d'opposer à la loi déjà votée par la Chambre des Députés des objections de principe ou d'opportunité, le Sénat français vient précisément, en sa séance du 25 mai, d'en adopter toutes les dispositions à une imposante majorité.

Il ne reste plus à la future *Compagnie nationale du Rhône*, dont toute l'ossature est déjà dressée, qu'à entrer en scène et à se porter demanderesse en concession, afin d'édifier tout d'abord le grand barrage de Génissiat dont l'érection, à 25 kilomètres de la frontière suisse, ouvrira au bassin du Léman, comme à la Suisse tout entière, les horizons de Marseille et de la Méditerranée. Personne n'ignore plus, en effet, que l'artère navigable du Rhône sera prolongée au delà de Genève, jusqu'au Rhin, par l'artère fluviale transhelvétique à la construction de laquelle notre association attache depuis treize ans son effort.

C'est ainsi que Bâle et Zurich auront le privilège de se trouver, par voie d'eau, à égale distance de Marseille et de Rotterdam, circonstance qui vaudra à notre pays de faire en tous temps la politique fluviale de son choix.

Le vote du Sénat étant acquis, on peut prévoir que les conversations diplomatiques vont incessamment reprendre entre la France et la Suisse pour établir les conditions de soudure du Rhône aménagé à la future artère transhelvétique tendant du Léman au Rhin *via* les lacs du Jura et de l'Aar. Si la question d'une régularisation du régime du Lac Léman est alors examinée, chacun s'en félicitera. Elle vient de faire l'objet d'études et d'expertises minutieuses ; tout fait prévoir que l'esprit conciliant des négociateurs français et suisses suggérera la solution conforme aux intérêts en cause.

Les perspectives d'accès de la Suisse à la mer par le Rhône se précisent. Hier, encore fragiles et précaires, elles s'affermissent et répondent magnifiquement à notre grand espoir. Tous les Suisses patriotes s'en réjouiront avec nous. »

EXPOSITION SUISSE DE L'INDUSTRIE HOTELIÈRE ET DES BRANCHES ANNEXES

Le 21 juin, s'ouvrira à Bâle, dans les halles de la foire d'échantillons, une exposition de l'industrie hôtelière et des branches annexes. Les groupes suivants y seront représentés :

1. Articles de cave. — 2. Buffets pour le débit de la bière, glacières et installations frigorifiques. — 3. Installations de cuisines et accessoires. — 4. Machines et ustensiles pour restaurants et hôtels. — 5. Moyens de transport pour restaurants et hôtels. — 6. Installations sanitaires et appareils. — 7. Mobiliers de restaurants et d'hôtels, décorations intérieures. — 8. Articles de bureaux, appareils de contrôle, réclame, imprimés, littérature professionnelle. — 9. Instruments de musique, billards, jeux et articles de sport. — 10. Produits textiles pour restaurants et hôtels. — 11. Vaisselle et verrerie. — 12. Produits alimentaires à l'état